



# Réforme LPP, un impératif toujours pressant

Pour le directeur du Groupe Mutuel, Thomas Boyer, la réforme de la LPP reste essentielle malgré son échec en 2024. Analyse des points clés sur lesquels refondre le système de prévoyance, confronté à des enjeux et des obstacles grandissants

**L**e rejet de la réforme de la LPP en 2024 laisse la problématique de la prévoyance en Suisse irrésolue. Pour Thomas Boyer, directeur général du Groupe Mutuel, ce revers ne doit pas masquer l'urgence d'agir. Face au vieillissement de la population, aux nouveaux modes de travail et aux évolutions sociales qui fragilisent progressivement le système des trois piliers, il juge indispensable de procéder à une refonte lucide du paradigme de la prévoyance professionnelle.

Alors que le Conseil fédéral esquisse de nouvelles pistes, comme une taxation accrue des retraits en capital ou une réforme fiscale liée à la valeur locative, Thomas Boyer appelle à une vision d'ensemble. Il plaide pour une approche par étapes, fondée sur le dialogue, l'équité intergénérationnelle et surtout sur une meilleure compréhension générale des enjeux de la prévoyance. Une nécessité, selon lui, pour préserver la confiance des assurés et garantir la viabilité d'un pilier central du système helvétique. Pour cela, il appelle notamment les politiques à changer de perspective pour ne plus s'approprier le débat dans une optique de défense d'intérêts à court terme. Avant d'être politisée, la réforme LPP doit d'abord être abordée dans une logique de compréhension de ses mécanismes.

## Quelles causes identifiez-vous dans l'échec de la réforme LPP l'an dernier?

Thomas Boyer: Plusieurs facteurs sont en cause, à commencer par la politisation du débat, qui a contribué à brouiller le message. La réforme de la LPP, qui reste plus que nécessaire, s'est au final fait instrumentaliser par les politiques dans un débat dont la vision à court terme ne coïncide clairement pas avec

les réels enjeux du projet. A titre d'exemple, on peut notamment relever la problématique de la baisse du taux de conversion. Élément qui a principalement retenu l'attention au sein de l'opinion publique alors qu'il ne concerne plus que 15% de la population. Par ailleurs, ce curseur ne devrait pas être présenté politiquement comme un levier actionnable à volonté, comme cela a été le cas, mais comme une conséquence mathématique de l'augmentation de l'espérance de vie et du nombre d'années passées à la retraite.

## Pourquoi une réforme de la LPP reste-t-elle nécessaire?

Dans un premier temps parce que la dynamique démographique actuelle nous oblige à repenser notre système de prévoyance. S'il reste robuste en Suisse, des brèches apparaissent et il s'agit de les colmater au plus vite. Nous vivons plus longtemps, en passant donc plus d'années à la retraite, et nous faisons moins d'enfants. Pour donner un indicateur précis, le nombre de retraités a augmenté de 30 à 50% depuis 1985, année durant laquelle la LPP était introduite. Les modes de travail ont par ailleurs considérablement changé et les bas salaires sont de plus en plus nombreux. Une évolution notamment due aux temps partiels, parfois cumulés, et aux indépendants. La réforme de la LPP reste essentielle afin de pouvoir embarquer toutes les strates sociales dans le système de prévoyance.

## Pour revenir sur la baisse du taux de conversion, comment présenter cet élément sensible aux yeux de la population?

Comme dit précédemment, on a tort de politiser cet élément. La baisse du taux de conversion est une résultante logique de l'augmentation de l'espérance de vie et du nombre d'années passées à la retraite. Ce levier, déjà actionné pour de nombreuses personnes, ne

concernait que 15% de la population dans le projet de réforme. La problématique actuelle de la refonte de notre système de prévoyance repose sur des éléments concrets interdépendants. Il faut arrêter de croire que l'on peut tous les contrôler individuellement.

## Justement, sur quels éléments concrets la réforme de la prévoyance professionnelle doit-elle s'articuler?

Ces trois éléments sont le taux de conversion, l'âge de la retraite et les rentes. Et la donne démographique, sociale et professionnelle actuelle impacte forcément ces trois aspects. En vivant plus longtemps, avec davantage de

personnes à la retraite durant plus d'années, il est évident que le taux de conversion baisse, ou que l'on doit travailler un peu plus longtemps ou encore que les rentes diminuent. Éviter les trois est impossible. Il reste également judicieux de pouvoir faire preuve d'une plus grande flexibilité concernant le seuil d'entrée pour cotiser au deuxième pilier ainsi que la prise en compte de la pénibilité du travail, justement sur cette question de l'âge de la retraite.

## Pourquoi la Suisse est-elle bientôt le dernier pays en Europe à refuser l'augmentation de l'âge de la retraite?

En comparaison avec certains des pays européens, les Suisses bénéficient en effet d'une retraite relativement tôt. En Allemagne, en Italie ainsi qu'en Espagne, l'âge de la retraite a ainsi été fixé à 67 ans. Une différence qui s'explique entre autres par le système individualisé de la prévoyance en Suisse, notamment sur la constitution du capital du deuxième pilier. Alors que dans ces autres pays, son financement résulte d'un transfert entre générations.



## Quel regard portez-vous sur les mesures annoncées par le Conseil fédéral pour taxer les retraits en capitaux?

Cette mesure s'avère dangereuse dans le sens où elle constitue une défiance à la prévoyance. Taxer les retraits en capitaux revient à affaiblir le système de retraite, notamment parce

que l'adoption de cette mesure pourrait induire une baisse des investissements dans la prévoyance. De même, l'augmentation du nombre de retraits destinés à financer des projets immobiliers à laquelle on doit s'attendre à la suite de cette mesure viendrait encore fragiliser le système en diminuant les avoirs prévus pour financer nos retraites. Sans parler de l'impact sur le marché du travail. Cette mesure est à mes yeux une mauvaise solution à un problème minime de finances fédérales. Il serait malvenu de tenter de le résoudre en attaquant le système de prévoyance qui, à l'heure actuelle, a surtout besoin d'être consolidé.

## Faut-il voir la votation sur la valeur locative en septembre prochain comme un danger ou comme une chance?

Comme un danger, même si à la base cette réforme part d'une bonne intention. L'amortissement indirect d'une hypothèque en Suisse, souvent via le pilier 3a, n'aurait alors plus de sens, ce qui affaiblirait la prévoyance individuelle. Alors que cette dernière s'avère particulièrement importante aujourd'hui, en devant permettre de renforcer et compléter le système de la LPP. La suppression de la valeur locative pourrait par ailleurs désavantager les propriétaires de biens qui demandent des travaux de rénovation ou d'assainissement puisque les frais d'entretien ne pourraient plus être déduits fiscalement. Et dans le contexte actuel, notamment marqué par d'importants besoins en matière de rénovations énergétiques, ce changement reviendrait ainsi à supprimer des incitatifs précieux visant à entretenir le parc immobilier. Si cette réforme peut permettre de réaliser des économies à court terme, le prix à payer sur le long terme sera très important en devant alors rattraper des années de retard en termes d'entretien du parc immobilier, alors qu'il est déjà relativement ancien.

**Sur quels leviers et projets les milieux politiques ainsi que les acteurs de la prévoyance devraient-ils concentrer leur débat, et notamment les messages qu'ils portent auprès de la population?**

Les politiques devraient se concentrer sur la bonne compréhension des réels enjeux de la prévoyance par les citoyens. Il faut pour cela arrêter de s'approprier le débat dans le seul but de défendre ses positions et sa vision à court terme. Toujours au niveau politique, il serait par ailleurs intéressant de contribuer à la mise en place de conditions-cadres offrant une plus grande flexibilité sur le seuil d'entrée et sur la considération de la pénibilité du travail. Même chose pour les assureurs et les caisses de pension, dont le rôle clé en matière de sensibilisation auprès de la population s'avère fondamental. En particulier sur l'importance d'être acteur de sa prévoyance, par exemple en constituant un troisième pilier. ■ **Propos recueillis par Thomas Pfefflerlé**



Thomas Boyer, directeur du Groupe Mutuel. (DR)